REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 4 avril 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de la santé et du département de l'économie et de l'emploi

Un nouveau dispositif de prestations spécialisées en santé au travail

Le canton de Genève innove en matière de santé au travail. Le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) et le département de l'économie et de l'emploi (DEE) lancent dès aujourd'hui un projet pilote unique en Suisse. Baptisé CIST (Consultation interdisciplinaire en santé au travail), il permettra aux entreprises et aux personnes salariées et indépendantes d'accéder plus facilement à des prestations spécialisées en santé physique et mentale. Pour ce faire, il suffira de se rendre sur les pages web de l'Etat de Genève ge.ch/c/cist. Les demandes seront traitées par l'OCIRT.

La façon dont nous travaillons impacte directement notre bien-être. C'est pourquoi le DSPS et le DEE ont décidé d'œuvrer conjointement pour mieux promouvoir et protéger la santé sur le lieu de travail. Cet effort est d'autant plus important que la Suisse fait figure de mauvais élève dans ce domaine. Selon l'enquête européenne ESENER (Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents réalisée en 2019 dans 33 pays européens et qui est l'enquête comparative la plus complète sur la gestion de la sécurité et de la protection de la santé au travail), la Suisse se situe à la dernière place en ce qui concerne la proportion d'entreprises qui effectuent une évaluation des risques dans ce domaine.

Comme l'a rappelé Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de la santé, de la population et de la sécurité (DSPS), le nouveau dispositif pilote CIST est issu du concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030. L'un des axes est précisément de favoriser la mise en place d'un environnement professionnel sain.

Fabienne Fischer, conseillère d'Etat chargée du département de l'économie et de l'emploi (DEE), a souligné l'importance d'agir en matière de santé au travail, notamment en raison des coûts engendrés. "Les coûts pèsent non seulement sur les entreprises, mais aussi sur les employées et employés et l'ensemble de la collectivité." Les coûts générés par les maladies à caractère professionnel sont difficiles à évaluer. Selon des études internationales, cela représenterait environ 3% du PIB. Ce qui signifierait pour Genève plus de 1,5 milliard de francs par année.

Fruit d'une collaboration active entre la direction générale de la santé (DGS) et la direction générale de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), le dispositif CIST sera coordonné par l'OCIRT. La personne qui souhaite bénéficier du nouveau dispositif pourra se rendre sur le site de l'Etat de Genève à l'adresse ge.ch/c/cist. Par le biais d'un formulaire, elle pourra préciser son problème. Cela permettra à la médecin en santé au travail de l'OCIRT d'établir un premier contact avant de la réorienter vers un réseau de spécialistes

professionnels de la santé au travail.

La CIST permettra ainsi d'évaluer encore mieux les besoins du terrain, et donc de proposer une photographie plus précise des problèmes de santé au travail à Genève, ce qui devrait favoriser la pérennisation de ce projet pilote.

Documents de la conférence de presse
Vous pouvez également consulter les interventions de la conférence de presse du jour sur le sujet.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSPS, T. +41 079 935 86 75*
- *Mme Fabienne Fischer, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Esther Mamarbachi, secrétaire générale adjointe en communication, DEE, T. +41 078 628 80 08*